

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ DIGI-T

Article 1 : ACCORD SUR LES RÈGLES OFFICIELLES

En participant au jeu concours Brasero Acier Corten – Salon Barbecue Expo, tous les concurrents acceptent pleinement et sans condition le présent règlement officiel et les décisions du commanditaire qui sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées au concours. Gagner les prix (décrits ci-dessous) est subordonné au respect de toutes les exigences énoncées dans l'ensemble des règles ci-dessous.

Article 2 : ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert uniquement aux résidents légaux de la Communauté Européenne qui ont au moins dix-huit (18) ans – ou l'âge de la majorité dans leur État de résidence, selon le plus ancien des deux – et plus au moment du jour de leur participation au jeu concours. Toutes les lois fédérales, étatiques et locales applicables s'appliquent. Limite d'un prix par ménage. Tous les employés de la société DIGI-T., sa société mère, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses agents et conseillers et toute autre personne vivant dans le ménage d'un tel employé ne sont pas éligibles pour participer à ce concours.

Article 3 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE & PÉRIODE DE CONCOURS

DIGI-T, dont le siège social est situé rue de l'Eglise, Silly en Gouffern, 61310 Gouffern en Auge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Alençon sous le numéro 919 752 204, est le commanditaire du jeu concours se déroulant du Vendredi 22 Mars 2024 à 9h jusqu'au dimanche 24 mars 2024 à 15h. Ce jeu concours intitulé « Brasero Acier Corten – Salon Barbecue Expo » est gratuit et sans obligation d'achat a lieu lors du salon Barbecue Expo au Parc Floral de Paris

Article 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER.

Pendant la période du concours,

- 1 : Être présent sur le salon du Barbecue Expo 2024
- 2 : Remplir le bulletin de participation prévu à cet effet.

Les inscriptions incomplètes, illisibles ou inexacts sont nulles. L'utilisation de systèmes d'entrée automatisés ou toute autre conduite qui entrave l'intégrité du concours est interdite. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le processus d'inscription, le fonctionnement du site Web ou autre, en violation des règles.

En tout état de cause, en s'inscrivant au jeu concours, le participant s'engage à ce que le contenu de sa participation:

- respecte toute la législation en vigueur et plus particulièrement:
- respecte l'ordre public et n'est pas contraire à la morale;
- respecte les droits de propriété intellectuelle de la société organisatrice et des tiers;
- respecte les droits à l'image des personnes et des biens
- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers;
- ne contient pas de mots dénigrants ou diffamatoires;
- n'a pas de caractère pédophile;
- ne porte pas atteinte à la sensibilité des mineurs;
- n'est pas pornographique;
- n'affecte pas la sécurité ou l'intégrité d'un État ou d'un territoire;
- n'encourage pas la discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge ou l'opinion politique;
- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- n'incite pas à commettre un crime, une infraction ou un acte de terrorisme;

Article 5 : SÉLECTION DES GAGNANTS

Un (1) bulletin d'inscription sera tiré au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles à la fin de la période du concours. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 24 mars 2024 vers 15h. Le gagnant potentiel n'a pas besoin d'être présent au moment du tirage au sort pour gagner, il sera informé via l'adresse mail ou le numéro de téléphone renseignés sur le bulletin de participation.

La nomination d'un gagnant potentiel est soumise à la validation et à la vérification de l'éligibilité et du respect de toutes les conditions générales énoncées dans le présent règlement officiel. Le gagnant potentiel doit répondre au commanditaire avec les informations demandées dans la notification du gagnant dans le délai spécifié par le commanditaire afin de recevoir son prix. Le défaut de réponse entraînera la disqualification et un autre gagnant potentiel sera sélectionné pour l'obtention du gain.

Article 6 : DOTATION DU JEU CONCOURS

Un (1) gagnant sera choisi au hasard parmi toutes les participations admissibles. Le gagnant recevra la dotation suivante :

- **Un Brasero avec plancha carrée diamètre 100 cm en acier Corten d'une valeur marchande de 1140 € TTC** / référence interne : AHL-BG10

LES BÉNÉFICIAIRES DOIVENT ÊTRE ÂGÉS DE 18 ANS ET PLUS.

LES DOTATIONS COMPRENNENT LES FRAIS DE TRANSPORT VERS L'ADRESSE DE LIVRAISON DU GAGNANT ET DEPUIS LE SIÈGE SOCIAL DE DIGI-T SI NÉCESSAIRE. AUCUN AUTRE PRODUIT DE REMPLACEMENT NE SERA ATTRIBUÉ. LE GAGNANT EST RESPONSABLE DE TOUTES LES TAXES

FÉDÉRALES, D'ÉTAT ET LOCALES, AINSI QUE TOUT FRAIS ET DÉPENSES, INCLUS DANS LA RÉCLAMATION ET L'UTILISATION DU PRODUIT. TOUTES LES DÉPENSES NON MENTIONNÉES SONT LA SEULE RESPONSABILITÉ DU GAGNANT; LE PRIX EST NON TRANSFÉRABLE ET NON CESSIBLE. AUCUNE ALTERNATIVE EN ESPÈCES OU SUBSTITUTION AU PRIX NE SERA OFFERTE. TOUTEFOIS, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT, À SA SEULE DISCRÉTION, DE SUBSTITUER UN PRIX DE VALEUR ÉGALE OU PLUS GRANDE SI LE PRIX ANNONCÉ N'EST PAS DISPONIBLE.

Article 7 : RÉCLAMATION DU PRIX

Pour réclamer un prix, le gagnant doit suivre les instructions fournies par l'avis. Comme condition pour recevoir un prix, sauf lorsque la loi l'interdit, le gagnant peut être tenu d'exécuter et de livrer: (1) un document signé confirmant l'admissibilité et l'acceptation de ces règles, (2) une décharge de responsabilité et de publicité, tout prix non réclamé après trente (30) jours à compter de la date de l'avis ne sera pas attribué. Tous les prix sont non remboursables en espèces, non transférables et non endossables, cependant le commanditaire se réserve le droit de substituer des prix de valeur égale ou supérieure. Les gagnants assument la responsabilité de toutes les taxes applicables associées à l'acceptation et à l'utilisation du prix. Les gagnants potentiels doivent répondre à l'avis du commanditaire dans les 48 heures suivant l'avis et doivent retourner tous les documents requis dans les 14 jours suivant leur réception. Le défaut de répondre dans le délai applicable entraînera la disqualification et une nouvelle inscription éligible sera tirée au sort en tant que gagnant potentiel du prix.

Article 8 : COMMUNICATION DE PUBLICITÉ

Sauf là où la loi l'interdit, le gagnant, en acceptant le prix, accepte que le commanditaire ou les personnes agissant sous son autorité puissent utiliser le nom, l'image / le portrait, la ressemblance et / ou la voix du gagnant à des fins publicitaires et promotionnelles sans contrepartie ni autorisation supplémentaire.

GÉNÉRALITÉS: le commanditaire, sa société mère, ses sociétés affiliées, ses filiales, ses détaillants, ses agences et les dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs ne sont pas responsables des inscriptions déformées, incomplètes, illisibles, non livrées, endommagées ou perdues et / ou de toute interruption du concours au-delà de son contrôle. Si, en raison d'une erreur d'inscription, d'impression ou d'une autre erreur, plus de prix sont réclamés que le nombre indiqué dans ces règles, toutes les personnes faisant des réclamations prétendument valables seront incluses dans un tirage au sort pour attribuer le nombre annoncé de prix disponibles dans la catégorie de prix en question. Pas plus que le nombre de prix annoncé ne sera attribué. Le commanditaire se réserve en outre le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de résilier ou de modifier ce concours s'il n'est pas possible de le terminer comme prévu, y compris une infection par un virus informatique, une corruption technique, une intervention humaine non autorisée ou un cas de force majeure.

Article 9 : DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les participants et les gagnants sont seuls responsables de leurs propres actions concernant ce jeu concours et de l'acceptation et / ou de l'utilisation d'un prix. En participant à ce jeu concours et / ou en acceptant ou en utilisant le prix, tous les participants et les gagnants acceptent de libérer et de dégager le sponsor de sa société mère, de ses sociétés affiliées, filiales, détaillants, agences et des officiers, directeurs, employés et agents respectifs de et contre toute responsabilité découlant du concours et / ou de l'utilisation du prix.

LES PRIX SONT ATTRIBUÉS «TELS QUELS» SANS GARANTIE NI GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE (AUTRE QUE LA GARANTIE STANDARD DU FABRICANT). LE SPONSOR DÉCLINE TOUTE ET TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA FOURNITURE, LA QUALITÉ OU LA NATURE RÉELLE DE TOUT PRODUIT OU SERVICE TIERS ACCEPTÉ PAR LES GAGNANTS.

- 9.1 La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à l'obligation de moyen de délivrer le prix effectivement et valablement gagné. La société organisatrice ne peut être tenue responsable si le concours devait être modifié, reporté ou annulé.
- 9.2 La société organisatrice se réserve le droit, en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de sa volonté, de raccourcir, prolonger, modifier ou annuler le concours, sans que sa responsabilité ne soit ainsi engagée.
- 9.3 La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la non-réception de son prix par le gagnant, notamment en raison de la communication de coordonnées erronées ou d'un retard supplémentaire dans la livraison du prix pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- 9.4 La société organisatrice ne pourra être tenue responsable des retards et / ou pertes en cours de livraison dus aux services postaux ou transporteurs, ni de la destruction totale ou partielle des lots lors du transport.
- 9.5 La société organisatrice ne peut être tenue responsable en raison de l'impossibilité de contacter le gagnant.
- 9.6 Ces hypothèses ne donneront lieu à aucun droit à indemnisation d'aucune sorte.

Article 10 : RÉOLUTION DES LITIGES.

Sauf lorsque cela est interdit, les participants au concours participants conviennent que : Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, ou les droits et obligations des participants et du commanditaire et de ses agents seront régis et interprétés exclusivement en conformité avec les lois de la France sans donner effet aux principes de conflits de lois de toute juridiction. Le participant accepte que toute action en justice ou en équité découlant de ou liée à ce concours, ou l'attribution des prix, doit être déposée uniquement auprès du Tribunal de Commerce de Paris (France) et le participant consent et se soumet

à la juridiction personnelle de ces tribunaux dans le but de plaider une telle action. Sauf là où cela est interdit, en participant à ce concours, chaque participant accepte que: (a) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à ce concours, ou l'attribution des prix, soient résolus individuellement, sans recourir à toute forme de recours collectif; et (b) toutes les réclamations, jugements et récompenses seront limités aux frais réels encourus, y compris les coûts associés à la participation à ce concours, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et (c) en aucun cas aucun participant ne sera autorisé à obtenir des récompenses pour et renonce par la présente à tous les droits de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage, autre que pour les dépenses réelles, et tous les droits faire multiplier ou autrement augmenter les dommages. Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations ou exclusions de responsabilité pour les dommages fortuits ou consécutifs, de sorte que ce qui précède peut ne pas s'appliquer à vous. Le concours et les actes qui en découleront sont soumis à la réglementation du droit français et plus particulièrement à celle applicable aux jeux et concours.

Toutes réclamations ou contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devront être transmises dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu à l'adresse suivante DIGI-T – Rue de l'église / Silly en Gouffern 61310 Gouffern en Auge.